



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 65

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 060-216002105-20251216-DELIB2025065-DE



SEANCE DU 16 DÉCEMBRE

| | |
|----------------|-----------------|
| Convocation du | 2 décembre 2025 |
| Affichage du | 2 décembre 2025 |

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 18 |
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de votants | 15 |
| PROCURATIONS | 4 |

Objet : CADEAU POUR MARIA CASTRO POUR DEPART EN RETRAITE

L'an deux mil VINGT-CINQ, le SEIZE DÉCEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, procuration à Bruno FORGET,
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Jean-Marie NIGAY,
M ROSELLE Regis, procuration à Daniel URCOURT,
Mme SPIRA Julie, procuration à Anne FUSZ,
M BRIAND Hervé,
Mme RIGARD Sabine,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE Madame CASTRO part à la retraite le 31 décembre 2025,

CONSIDERANT QUE Madame CASTRO est employée à la Commune d'Ercuis depuis le 04 novembre 2013,

Monsieur le Maire propose de lui faire un cadeau

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité


Article 1 : DECIDER d'offrir un cadeau pour Madame CASTRO Maria pour son départ en retraite,

Article 2 : ARRETER la somme de 250 € pour l'achat de ce cadeau à la bijouterie de LECLERC,

Article 3 : **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bon de commande relatif à cette délibération,

Article 4 : **DECIDER** que le cadeau sera remis à l'intéressée le 19 décembre 2025 aux vœux du personnel où l'ensemble du Conseil Municipal est convié.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY



Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

